

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT L'AMENAGEMENT DES CALES DE LOIRE ET DE LA PLACE KLEBER COMMUNE DE SAUMUR

Procès-verbal de la réunion d'ouverture de la consultation du public, organisée dans le cadre de la nouvelle procédure issue de la loi dite « Industrie Verte », du 23 octobre 2023 et son décret d'application du 6 juillet 2024.



Cette réunion publique de lancement de la consultation du public parallélisée conduite sous la responsabilité du Commissaire Enquêteur, Monsieur Jacques LECUYER désigné par le Tribunal Administratif de Nantes, s'est déroulée le 30 septembre 2025, à partir de 18h30, en salle municipale Marcel MARTINEAU, sur la commune déléguée de Saint Lambert des Levées.

65 personnes composaient le public qui a assisté à cette première réunion.

La ville de Saumur participait activement à cette réunion, avec le Maître d'ouvrage et des intervenants représentant le porteur de projet :

- Monsieur Bertrand PENNERON, (ATELIER B. Penneron Maître d'œuvre du projet et architecte du Patrimoine) qui a procédé à la présentation du projet par projections de diapositives présentant des croquis, schémas et photos de l'existant et du projet, tous ces documents étant présents dans le dossier accessible au public ;
- Madame Marion RECALDE, Responsable du Service Aménagement des Espaces Publics de la Ville de Saumur, a complété avec M. PENNNERON, la présentation du projet et répondu lors des échanges, aux diverses questions du public ;
- Madame Agathe JULIENNE, Chargée d'Opérations Aménagement de la Ville de Saumur, qui a assuré la prise de notes tout au long de la réunion.

La salle municipale Marcel MARTINEAU qui a abrité cette réunion était parfaitement adaptée à cet évènement, que ce soit en surface, facilité d'accès, de stationnement, en places assises et espace disponible.

Le matériel de sono était servi par un technicien, de même que celui destiné à la projection des supports présentés. Des micros en nombre suffisant, étaient à la disposition des intervenants et du public.

En préambule, le Commissaire Enquêteur à :

- Présenté le programme de la réunion d'ouverture de consultation du public ;
- Insisté sur sa neutralité, son indépendance par rapport au projet présenté ;
- Exposé sa mission et son rôle, dans la conduite impartiale de cette procédure, en veillant notamment à ce que le public dispose d'une information complète et transparente sur le projet, en assurant le recueil de l'ensemble des contributions du public permettant ainsi, une participation effective au processus de décision.
- Décrit les modalités de déroulement de cette procédure nouvelle, dite consultation du public parallélisée, en insistant sur certaines de ses particularités.
- Rappelé son déroulement, durée, différentes étapes de cette procédure, réunion publique d'ouverture, dates et lieux des deux permanences en mairie, réunion de clôture, fin de la consultation, rédaction et mise en ligne d'un rapport et conclusions.

Puis le Commissaire Enquêteur a donné la parole aux représentants du porteur de projet.

La présentation qui a duré environ quarante minutes, a été réalisée principalement à l'aide de diapositives de croquis, schémas, photos faisant parties du dossier, projetées sur un écran face au public, et commentées par le Maître d'œuvre et les représentants du porteur de projet.

L'ensemble de la présentation contenait :

- Un rappel du contexte, du périmètre et des enjeux ;
- Une présentation des lignes directrices du projet :
 - Accessibilité
 - Mise en valeur environnementale
 - Mise en valeur patrimoniale
 - Les mobilités
 - Les bateaux

Le Commissaire Enquêteur a proposé ensuite au public présent, de participer à la réunion par des échanges questions/réponses. Ainsi, le Maître d'œuvre et la représentante du porteur de projet ont pu apporter précisions et compléments aux éléments présentés précédemment et parfaire l'information des différents intervenants.

Il ressort des échanges avec le public, les thèmes suivants relatifs aux impacts sur :

- Le projet en général ;
- L'accessibilité ;
- Les mobilités ;
- Les commerces et les animations ;
- La batellerie et la navigation ;
- Et questions diverses, non liées directement au projet.

Détails des interventions (Q :) et réponses du pétitionnaire (R :) :

GÉNÉRALITÉS :

Q : La surface du projet est de 3,5 hectares mais cela fait combien en mètre linéaire ?

R : Un peu moins d'1 kilomètre.

Q : Le projet est-il figé ou peut-on encore apporter des modifications ?

R : Nous démarrons une phase de consultation du public ce qui implique que le projet peut être amené à évoluer.

Cependant, les modifications apportées devront être à la marge notamment car le projet est soumis à un contexte réglementaire strict et que la Ville de Saumur dispose d'un cadre budgétaire à respecter. Ces modifications ne doivent pas non plus changer drastiquement l'intention du projet.

C'est la Ville de Saumur qui décidera in fine des usages qui seront possibles sur cet espace. Il est rappelé qu'il est possible de s'exprimer via la consultation mise en place via la plateforme dématérialisée.

Q : Un budget a-t-il été établi ?

R : Oui mais ce n'est pas l'objet de la réunion. Le vote du budget aura lieu en fin d'année et sera consultable une fois voté.

Q : Avez-vous un calendrier défini ? Et une durée de travaux ?

R : Dans un premier temps, il faut attendre l'issue de la procédure et des démarches administratives puis attendre les autorisations préfectorales. Si le projet obtient les autorisations préfectorales il serait envisageable de démarrer les travaux au 1^{er} trimestre 2026 pour une durée de travaux de 2-3 ans en fonction des crues, des événements, des périodes d'intérêts faunistiques (nidification, etc.), de la vie de la cité et des entreprises retenues. Il y a beaucoup de paramètres qui rentrent en jeu.

L'ACCESSIBILITE :

Q : Les 2 rampes PMR semblent éloignées l'une de l'autre. Les personnes à mobilité réduite sont donc obligées d'aller loin pour pouvoir descendre sur les cales ?

R : Les 2 rampes retravaillées pour être dans les normes PMR sont aux extrémités du projet (une sur Kléber et une extrémité de la cale Mayaud) mais les autres rampes sont maintenues

et peuvent toujours être empruntées.

Q : Incompréhension concernant la circulation piétonne sur la partie haute du quai côté Loire : Quand les usagers viennent du pont et vont vers la cale Mayaud, est-ce qu'il sera encore nécessaire de passer sur la place de la République pour circuler en tant que piéton ?

R : Non, le quai Lucien Gautier va être réaménagé de sorte à créer un trottoir côté Loire, créant donc une continuité piétonne au plus près de la Loire.

Q : Il est nécessaire que les pavés laissent filtrer l'eau au maximum notamment en période de crues. Or sur le cheminement il est prévu de lisser et aplanir le pavage donc peut-être imperméabiliser le sol comme de l'enrobé ?

R : Le travail a été minutieux sur le choix du joint entre les pavés. Ils seront travaillés avec de la chaux pour éviter un délitement du matériau. Le lissage sur le cheminement ne représente qu'environ 10 % de la surface traitée et sur le reste, le projet prévoit justement d'enlever l'enrobé qui est présent sur les pavés ce qui va améliorer la porosité. Les joints chaux permettent de laisser s'infiltrer l'eau tout en évitant de créer des trous qui fragiliseraient les cales.

MOBILITES :

Q : Le stationnement qui est conservé sera-t-il en zone bleue, gratuite ou autre ?

R : À ce stade, les modalités de gestion de stationnement ne sont pas encore définies.

Q : Pourquoi maintenir du stationnement sur les cales ? Puisqu'il y a un risque en période d'inondations et un risque d'accident comme ce qui s'est déjà produit. Tant qu'à faire autant aller jusqu'au bout de la démarche et supprimer les voitures.

R : Suite à la concertation citoyenne de 2020-2021, il a été décidé de conserver un peu de stationnement afin que le projet soit mieux accepté par les saumurois tout en respectant le programme UNESCO et la convention de superposition de gestion du Domaine Public Fluvial.

Q : Lors de la présentation du projet il a été expliqué que des arceaux vélos allaient être enlevé. Allez-vous en remettre ?

R : Nous enlevons les mobiliers disgracieux existants sur les Cales pour en remettre des plus qualitatifs.

Q : Allez-vous remettre des arceaux vélos sur les cales ?

R : Non, uniquement en partie haute des quais pour ne pas créer d'obstacles à l'écoulement des eaux (risques d'embâcles). C'est également pour cela que nous ne replantons pas d'arbres tiges et que le mobilier sera modulaire et installé en période estivale hors crues.

Q : Si les vélos sont sur la promenade PMR cela ne peut-il pas engendrer des conflits d'usages ?

R : La circulation cyclable prévue au projet est sur la route et non sur la promenade PMR créée sur la cale.

Q : Avec l'aménagement des cales et de la promenade PMR, les cyclistes vont avoir envie de descendre ne serait-il pas intéressant de créer une piste séparée des piétons sur les cales ?

R : Nous ne pouvons pas modifier davantage le profil de la cale afin de ne pas la déstructurer

et de ne pas la dénaturer donc il est difficile de créer une piste.
Un équilibre a été trouvé avec une largeur de cheminement de 4 mètres qui permettra un partage d'usages et une cohabitation piétons/cycles.

Q : Est-ce que le circuit Loire à Vélo va être modifiée ?

R : Non ce n'est pas prévu.

COMMERCES ET ANIMATIONS :

Q : Sur les images du projet il était possible d'apercevoir des animations de types chalets, points de ventes, etc. Avez-vous prévu des alimentations électriques pour ces usages ?

R : Des bornes foraines étanches sont prévues au projet. Elles sont légèrement surdimensionnées par rapport à l'utilisation actuelle des cales afin de permettre des événements futurs même si nous ne sommes pas en mesure aujourd'hui de savoir précisément ce qui sera prévu. Cependant le lieu ne se prête pas à de trop gros événements (type festival).

Q : C'est chouette comme projet, je suis agréablement surprise de voir qu'il y a de la végétation de prévue. Qu'avez-vous prévu pour la vie nocturne des cales ? Avez-vous prévu un éclairage ?

R : Ce sujet a été complexe. Nous ne pouvons pas remettre d'éclairage en partie basse pour éviter le phénomène d'embâcle. Il est prévu de reprendre l'éclairage en partie haute pour optimiser l'éclairage actuel. Les cales seront donc éclairées en soirée comme ce qui se fait actuellement en centre-ville.

En cas d'événements, l'éclairage pourra être complété ponctuellement.

De plus, le site est en zone Natura 2000 qui contraint également l'éclairage en bords de Loire.

Q : Y a-t-il des activités professionnelles prévues sur les cales ?

R : Tout est possible mais pas le sujet à ce stade.

Q : Les professionnels des quais seront-ils consultés pour les travaux ?

R : Oui bien sûr comme tous riverains des chantiers d'aménagement de la ville.

BATELLERIE ET NAVIGATION :

Q : Qu'est-il prévu pour les marinières. Combien d'anneaux supplémentaires sont prévus ? Actuellement, les bateaux qui veulent venir sur Saumur ne peuvent pas s'arrêter sur la rive gauche.

R : Il existe déjà de nombreux anneaux qui seront restaurés notamment sur le perré bas. Pour rappel, le projet n'intervient pas sur une bande d'environ 1,50 mètre entre l'aménagement et la rive. L'amarrage des bateaux ne sera donc pas une gêne pour la déambulation des piétons sur la promenade.

Q : Il est nécessaire de disposer les anneaux de manière stratégique pour que les bateaux puissent les utiliser car avec les pierres en rives il n'est pas toujours facile d'y accéder.

R : Les anneaux sont restaurés et repositionnés aux emplacements d'origine, il y en a très régulièrement tout au long des cales. Cependant nous ne venons pas toucher à l'enrochement.

Q : C'est un projet déplorable pour les marinières. Vous avez parlé de réseaux pour les bateaux. Cela signifie que n'importe quel bateau peut s'arrêter quelques heures, vidanger et repartir ?

R : Les réseaux prévus au projet peuvent le permettre. Cependant, aucun cadre n'a été établi à ce jour et un règlement sera mis en place (temporalité d'amarrage etc.).

Q : Les bateaux pourront-ils accéder pour tous les niveaux d'eaux ?

R : Il n'est pas prévu de pontons ou plateformes en cas de niveau bas de l'eau.

Q : C'est incroyable de faire un projet de cales sans tenir compte de la vie de la Loire. Le patrimoine c'est les bateaux en premier.

DIVERS :

Q : Le casino va bientôt se terminer. Y a-t-il prévu du stationnement pour le casino, des accès spécifiques, etc. ?

R : La réunion ne porte pas sur ces sujets mais strictement sur le projet de cales de Loire.

Q : La rive droite et la place de la république vont-elles être réaménagées ?

R : La réunion ne porte pas sur ces sujets mais strictement sur le projet de cales de Loire.

Q : Qu'en est-il des amarrages sur la rive droite ? Car le projet prévoit des escaliers pour voir la Loire mais la vue n'est pas belle avec la mauvaise organisation des bateaux de la rive droite.

R : Lorsqu'une réflexion concernant l'organisation des bateaux sera menée, elle sera menée sur les deux rives.

Le CE estimant que le public présent n'avait plus de questions à poser, a fait projeter sur l'écran, par la personne en charge de la prise de notes, le cheminement par clics sur Internet, permettant d'accéder à la page où sont disponibles les pièces du dossier, ainsi que celles, où des contributions peuvent être déposées. Il a rappelé également, que d'autres procédés indiqués dans l'avis de consultation, étaient disponibles pour déposer une observation et les échéances à venir, permanences et réunion publique de clôture, ainsi que fin de la procédure et donc fin de possibilité de dépôt de contributions.

La réunion publique s'est terminée vers 20h30.

Procès-verbal rédigé le 7 octobre 2025.

Le Commissaire Enquêteur
Jacques LECUYER